

Guide pratique - Objectifs

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
 - Un PAEDC cyclique
 - Objectifs
- 4. Concrètement, comment faire ?

Sur base du diagnostic et de sa vision, la Commune peut à présent se fixer des objectifs, à décliner selon les secteurs (industrie, logement, tertiaire, activités communales, agriculture et transport).



La vision doit se traduire en objectifs à moyen terme

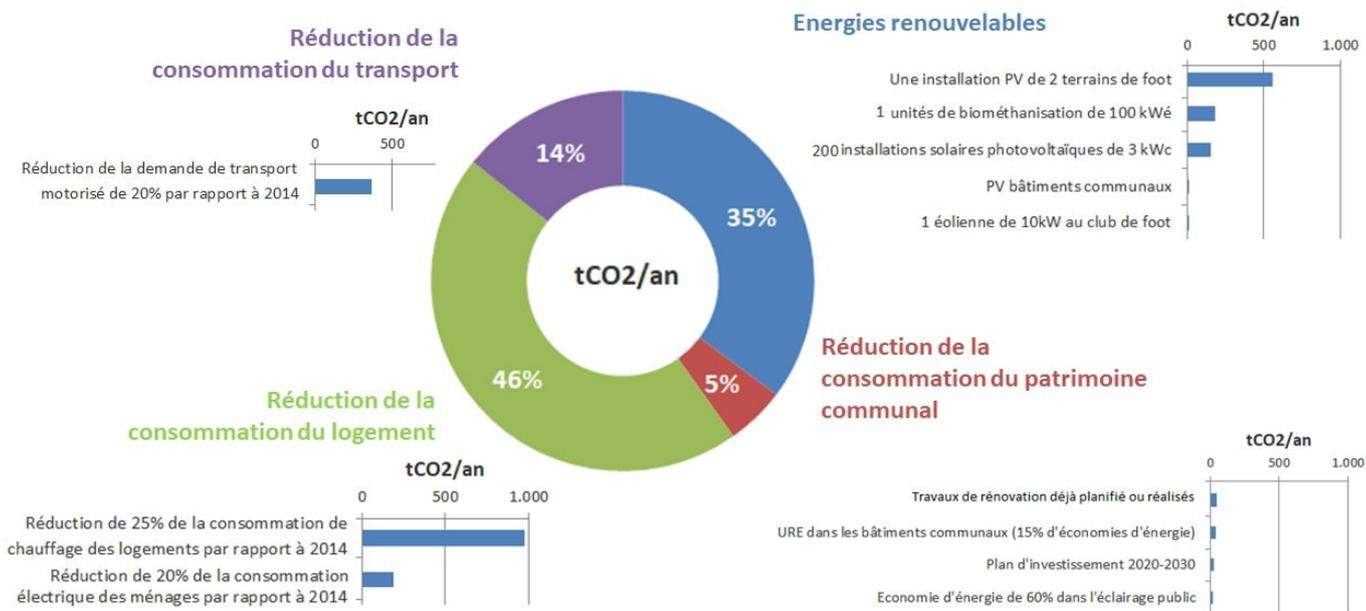
Les objectifs sectoriels à définir doivent viser [toutes les facettes de la transition](#) afin de garantir que toutes les bonnes raisons de se lancer dans un PAEDC sont rencontrées.

La Convention des Maires exige par ailleurs que des objectifs soient clairement définis en matière d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation aux impacts du changement climatique.

En matière d'atténuation, il s'agit de définir précisément et pour chaque secteur les objectifs qui permettront, une fois additionnés, d'atteindre l'objectif global de réduction des émissions de CO2 de 40% à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2006. Les objectifs sont répartis en 2 catégories principales : efficacité/sobriété énergétique et production d'énergie renouvelable.

L'outil POLLEC et son guide de l'utilisateur sont les auxiliaires de choix pour fixer ces objectifs, évaluer leur impact et faire leur suivi, avec des graphiques éclairants à la clé (réduction des émissions, évolution de la couverture renouvelable, réduction des émissions par objectif sectoriel, réduction des émissions par secteur). Ceux-ci constituent par ailleurs d'excellents supports de communication.

Le diagramme ci-dessous montre les objectifs tels qu'ils peuvent être fixés avec l'outil POLLEC.



En matière d'adaptation, la démarche « Adapte ta commune » permet de définir des objectifs dans chacun des domaines prioritaires identifiés grâce à l'analyse de vulnérabilité. L'image ci-dessous montre un exemple de résultat obtenu grâce à l'outil "Adapte ta commune".



- Préparer les forêts à l'évolution des aires de répartition
- Lutter contre les scolytes



- Lutter contre l'érosion de la biodiversité
- Préparer les zones sensibles à l'évolution des aires de distribution des espèces
- Se préparer aux perturbations phénologiques



- S'adapter aux fortes chaleurs

Outils

[Outil POLLEC pour fixer des objectifs d'atténuation](#)

[Outil Adapte ta commune pour fixer des objectifs d'adaptation](#)